



DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Comité Directeur

Du mardi 24 juin 2024
A Chauny – Salle Alain THOMAS

Président :

Mr Pascal POIDEVIN

Présents

Mesdames Corinne Pierquet et Aurélie Portas.

Messieurs Jean-Marie Bécret, Patrice Bériot, Patrice Carpentier, Michel Corniaux, Gilles Cousin, Joël Crevits, Didier Delattre, Joël Eustache, Éric Freling, Nicolas Hubeau, Cédric Ibatici, Nicolas Lefèvre, Laurent Minette, Arnaud Proix, Christophe Serec, Vincent Szpakowski et Jean-Marc Valentin.

Excusés :

Messieurs Dominique Blondelle, Paul Pesin, Nicolas Moreau, Clément Visbecq et Frank Winieski.

Assistent : Philippe Morice (Président de la commission départementale des arbitres), Olivier Cambraye (Responsable Administratif) et Christophe Martinez (CTD-PPF).

Début de réunion à 18 h 30

Fin de réunion à 20 h 30

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux Membres du Comité Directeur de la mandature 2024-2028.

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du Comité Directeur du 21 mai 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Carnet :

- Décès :

Le Comité Directeur prend note du décès de :

- Léonard Chamaux, ancien Président du FFC Chéry les Pouilly

Le Comité Directeur adresse ses sincères condoléances à ses proches et les prie de recevoir le soutien de l'ensemble de la famille du Football dans ces moments difficiles.

- Félicitations :

Les membres du Comité Directeur félicitent :

- Nicolas Moreau pour sa nomination au titre de Bâtonnier au barreau de Soissons
- Nicolas Hubeau pour sa promotion au titre d'arbitre de R1.
- Les arbitres reçus à l'examen théorique de Ligue :
 - En Jeunes : Sulyvan Perlot, Jean Baptiste Grenier et Théo Korczak.
 - En féminine Jade Desjardin
 - En Séniors : Corentin Blanquin et Alban Strazeck
 - Et avec la passerelle UNSS : nomination JAL de Ange Carpentier
- Les joueurs axonais issus du CPD U13G et de la sélection Aisne qui intégreront un pôle espoir pour la saison 2024/2025
 - MIANTOUDILA Dorian joueur de Soissons admis au pôle espoir de Reims
 - LECARLUER Renan joueur de Laon admis au pôle espoir de Liévin

3. Installation du Comité Directeur

- Composition statutaire (art 13.1 des statuts) :

Le Comité de Direction est composé des vingt-cinq (25) membres élus. Assistent également aux délibérations du Comité de Direction avec voix consultative :

- Le Directeur du District,
- Le Conseiller Technique Départemental,
- Toute personne dont l'expertise est requise.

- Fonctionnement (art 13.7 des statuts) :

Le Comité de Direction se réunit au moins cinq (5) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Tout membre du Comité de Direction qui a, sans excuse valable, manqué à trois (3) séances consécutives du Comité de Direction perd la qualité de membre du Comité.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District.

- Attributions (art 13.3 des statuts) :

Le Comité de Direction :

- Suit l'exécution du budget ;
- Exerce l'ensemble des attributions que les Statuts n'attribuent pas expressément à un autre organe du District ;
- Statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements ;
- Peut instituer des commissions dont il nomme les membres et en désigne le président. Leurs attributions sont précisées dans le règlement Intérieur ou dans les règlements généraux du District ;
- Elit en son sein les membres du Bureau ;
- Peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt du football et aux dispositions de Statuts et Règlements, sauf en matière disciplinaire. Les décisions du Comité réformant celles des Commissions doivent être motivées.

Le Comité de Direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux commissions instituées.

- Charte :

Le Président présente la charte aux Membres du Comité de Direction pour signature.

Chaque Président de commission devra la présenter lors de la prochaine commission et la faire signer par les Membres Cooptés.

- Droit à l'image :

Le Président présente le document autorisant l'utilisation de l'image aux Membres du Comité de Direction pour signature.

Chaque Président de commission devra la présenter lors de la prochaine commission et la faire signer par les Membres Cooptés.

4. Bureau Directeur

- Composition statutaire (art14.1 des statuts) :

Le Bureau du District comprend sept (7) membres :

- Le Président du District ;
- Deux vice-présidents
- Un Secrétaire ;
- Un Trésorier ;
- Deux autres membres.

- Attributions (art 14.3 des statuts) :

Le Bureau est compétent pour :

- Gérer les affaires courantes ;
- Traiter les affaires urgentes ;
- Et de manière générale, exercer toutes les missions qui lui ont été déléguées par le Comité de Direction.

Le Bureau administre et gère le District sous le contrôle du Comité de Direction auquel il rend compte de son activité. A ce titre, il définit et met en place les moyens et actions nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par le Comité de Direction.

- Fonctionnement :

Le Bureau se réunit sur convocation du Président. Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents.

Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement ou par voie de visioconférence, voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Assistent également aux délibérations du Bureau avec voix consultative :

- le Directeur du District,
- toute personne dont l'expertise est requise.

Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District.

Il sera fait appel systématiquement par le Président du District pour tout appel d'une décision de commission émanant d'un licencié ou d'un club.

- Election :

A l'exception des membres de droit (Président, Secrétaire Général et Trésorier), les membres du Bureau sont élus parmi les membres du Comité de Direction, à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas d'égalité, il sera procédé à un second tour. En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé est élu.

Membres de droit, élus par l'Assemblée Générale des clubs :

- Président : Pascal Poidevin
- Secrétaire Général : Michel Corniaux
- Trésorier : Jean-Marie Bécrot

Sont élus par le Comité Directeur à l'unanimité.

- Vice-Président :
 - Gilles Cousin (Président Délégué)
 - Patrice Carpentier
- Membres :
 - Cédric Ibatici
 - Eric Freling
- Expert au titre du secteur technique
 - Paul Pesin

Sur proposition du Président du District, les membres du comité directeur valide le fait que Gilles Cousin est mandaté pour assurer la gestion des affaires courantes en cas d'empêchement du Président du District.

La composition du Bureau Directeur sera transmise à la sous-Préfecture.

Il sera fait appel systématiquement par le Président du District pour tout appel d'une décision de commission.

5. Présidences de commission

- Organigramme et Désignation des Présidences :

Le Président procède à la présentation de l'organigramme par secteur d'activité.

Les Membres du Comité Directeur désignent les Présidents des commissions faisant suite à la proposition du Président.

Les différents Présidents de commission prennent leur fonction à compter du 25 juin 2024.

- Secteur Président : Pascal Poidevin
 - Événementiel : Olivier Leclère
 - Communication : Christophe Serec
 - Finances : Patrice Carpentier
 - Programme Educatif Fédéral : Pierre Caurier

- Secteur Administration : Jean-Marie Bécrot
 - Formation des Bénévoles et structuration des clubs : Jean-Marc Valentin
 - Féminisation : Corinne Pierquet
 - Médicale : Joël Crevits
 - Surveillance des opérations électorales : Philippe Mayeur
 - Délégués de matchs et intempéries : Patrice Bériot
 - Aide au montage des dossiers clubs : Dominique Blondelle
- Secteur Réglementation : Cédric Ibatici
 - Discipline : Arnaud Proix
 - Appel Affaires Disciplinaires : Nicolas Moreau
 - Juridique : Cédric Ibatici
 - Appel Affaires Générales : Nicolas Moreau
 - Terrains, Infrastructures et FAFA : Laurent Minette
- Secteur Activités sportives : Gilles Cousin
 - Compétitions Séniors : Gilles Cousin
 - Compétitions Jeunes : Didier Delattre
 - Critérium du Dimanche Matin : Frank Winieski
 - Loisirs seniors à 8 : Vincent Spazkowsli
- Secteur Développement des Pratiques Eric Freling
 - Foot animation : Aurélie Portas
 - Féminine : Eric Freling
 - Futsal : Nicolas Hubeau
- Secteur Arbitrage : Michel Corniaux
 - Commission des Arbitres : Philippe Morice
 - Statut de l'arbitrage : Joël Eustache
 - Recrutement-Détection-Fidélisation : Clément Visbecq
- Secteur Technique : Paul Pesin
 - Commission Technique : Paul Pesin
 - Label : Paul Pesin
 - Foot en Milieu Scolaire : Nicolas Lefevre
- Rôle des Présidents (es) :

Le Président de commission :

- Désigne un Vice-Président et un Secrétaire au sein de sa commission dès la 1ère séance.
- Donne lecture de la charte et du droit à l'image pour signature par les membres cooptés au cours de la 1ère réunion.
- S'assure de l'envoi des convocations accompagné d'un ordre du jour par les services administratifs.

- Anime les travaux de la réunion.
- Signe et transmet la feuille de frais.
- S'assure de la rédaction du compte rendu et de la publication sur le site internet du District.
- Anticipe les événements (organisation logistique, commandes...).

- Composition des commissions et cooptés :

Les membres des différentes commissions, hormis les commissions disciplinaires, poursuivront leur mission jusqu'au 2 septembre 2024 sous la responsabilité des Présidents désignés ce jour.

Un appel à candidature à destination des dirigeantes et des dirigeants de clubs sera publié sur le site jusqu'au 31 juillet 2024 puis examiné par les Présidents des commissions concernés afin de constituer les commissions lors de la réunion du Comité Directeur prévu le 2 septembre 2024.

6. Nomination des Membres des commissions disciplinaires :

Le Président précise que les Présidents et Membres des commissions de discipline et d'appel disciplinaires sont nommés pour 4 années.

- Nomination des Membres de la commission de discipline :

Sur proposition du président du District et du président de la commission de discipline la composition de la commission de discipline est votée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Elus : Arnaud Proix (Président) et Joël Eustache

Cooptés : Alain Bertin, Claude Kosbur, Philippe Mayeur, Thierry Moreau et Jean-Pierre Henoux (CDA)

- Pouvoir disciplinaire de la commission juridique :

Le Président rappelle :

- La décision de l'Assemblée Générale des clubs du samedi 21 juin 2008 :
 - « En dehors de la compétence générale dévolue aux organes disciplinaires pour sanctionner les faits de nature disciplinaire, les autres commissions du District Aisne de Football peuvent mettre en œuvre un pouvoir disciplinaire lors du constat d'une infraction à la réglementation dont elles ont la charge d'assurer le respect. Dans ce cas, les commissions doivent suivre les procédures décrites à l'annexe 2 aux Règlements Généraux. Ces décisions sont susceptibles d'appel devant les Commissions d'appel ».

- Les dispositions du Comité Directeur du 26 septembre 2016 :
« Donnant le pouvoir disciplinaire à la seule Commission juridique, notamment en présence de fraude d'identité, en respectant la composition de la commission (en configuration audition), le recours à l'instruction si nécessaire, les délais et les règles de procédure prévues à l'Annexe 2 des Règlements Généraux.

A la demande du Président, le Comité Directeur renouvelle le pouvoir disciplinaire à la seule Commission Juridique dès lors que les règles de procédure prévues à l'Annexe 2 des Règlements Généraux sont mises en œuvre.

- Nomination des Membres de la commission Juridique :

Sur proposition du Président du District et en accord avec la Président de la commission Juridique la composition de la commission est votée à l'unanimité par les membres du Comité Directeur.

Elus : Cédric Ibatici (Président), Dominique Blondelle, Laurent Minette et Aurélie Portas

Coopté : Jean-Luc Sanguinette.

Membres Cooptés en configuration audition : Arnaud Proix, Alain Bertin, Philippe Mayeur et Jean-Pierre Henoux.

- Valorisation du Bénévolat :

Les personnes récompensées au titre de Bénévoles du mois seront invitées à la soirée des Bénévoles 2024 prévue le vendredi 4 octobre 2024 au Splendid de St Quentin.

Ont été désignés en qualité de Bénévole du mois pour la saison 2023/2024 :

- Septembre 2023 : Jean-Yves Diot de l'US Prémontré St Gobain
- Octobre 2023 : Audrey Romedenne de ASA Mont Notre Dame
- Novembre 2023 : Grégory Prudhomme de l'US Seboncourt
- Décembre 2023 : Valérie Marsail de l'US Guise
- Janvier 2024 : Jean-Luc Guittard du SC Coveronnais
- Février 2024 : Corinne Danard de l'ASA Presles
- Mars 2024 : Yohan Piatti, Dirigeant à l'AS Amifontaine
- Avril 2024 : Mélanie Damay de l'US Brissy Hamegicourt
- Mai 2024 : Dominique Goguillon du FC Vaux Andigny
- Juin 2024 : Stéphanie Bernard du club de Liesse Marais

Le comité directeur décide de poursuivre le dispositif mis en place pour la valorisation des Bénévoles, il confie la mission de proposition des Bénévoles à Christophe Serec et l'organisation de la soirée des Bénévoles à Pascal Poidevin.

- Rentrée des partenaires :

Le Directeur précise que la rentrée des Partenaires a été programmée le 30 août 2024 à la base nautique de CapAisne à Chamouille.

7. Communication du Secrétaire Général :

- Courriers :
 - Courrier de félicitations de Philippe Diallo, Président de la FFF et de Vincent Nologues, Président de la LFA à Pascal Poidevin et son équipe pour l'élection au comité directeur.
 - Invitation de l'Aisne Nouvelle à la soirée des trophées du vendredi 28 juin 2024 à Chauny : le Président y assistera
 - Invitation à l'Assemblée Générale des clubs de la Somme le vendredi 28 juin à Amiens : Michel Corniaux représentera le District
 - Invitation à l'Assemblée Générale des clubs de l'Oise le samedi 29 juin à Beauvais : Eric Freling représentera le District
 - Invitation de Madame le Maire de Vaux Andigny pour l'inauguration des vestiaires le samedi 29 juin 2024 à 11 heures : Michel Corniaux et Laurent Minette représenteront le Président retenu par ailleurs.
 - Invitation à la cérémonie des 50 ans de l'US Brissy Hamegicourt le samedi 29 juin : Didier Delattre représentera le District.
 - Demande de dérogation du FC Abbécourt concernant une dérogation à la sanction administrative infligée : le comité directeur ne fait pas suite à la demande pour des raisons d'équité.

- AFFILIATIONS :
 - 564812 FOOTBALL CLUB DE RETZ
 - 564813 ASCOM FUTSAL
 - 564853 RACING CLUB DE FESTIEUX

- REPRISE D'ACTIVITE TOTALE :
 - 881263 SAINT JEAN KENNEDY FC

- ARRET D'ACTIVITE TOTALE :
 - 509732 AV.S CUISY EN AMONT

- Règlements des compétitions présentées à l'Assemblée Générale :

Michel Corniaux évoque les deux modifications adoptées par les clubs lors de l'Ag sur les règlements des jeunes et féminines qui devront être rectifiées avant publication de l'ensemble des règlements sur le site avant le 30 juin 2024.

- Lancement foot loisirs à 8 :

Le secrétaire général rappelle le projet du footloisirs seniors à 8. Vincent Szpakowski est chargé de procéder au lancement de cette pratique dès 2024/2025.

- Obligation identification responsable d'équipe jeunes et foot animation :

Michel Corniaux sollicite le comité pour mettre en place l'obligation d'identification des responsables d'équipe jeunes et foot animation.

Aurélie Portas et Corinne Pierquet rencontreront Timothée Piette pour examiner les modalités de mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2024.

8. Communication du Trésorier Général :

- Relevés et Comptes clubs :

Le Trésorier présente l'état des comptes clubs à date.

Il est rappelé que la demande de licences n'est pas activée pour les clubs n'ayant pas réglé leur relevé au 24 avril 2024.

Un relevé sera réalisé avant le 30 juin avec le solde de la saison 2023/2024 pour un règlement au 5 juillet 2024. En l'absence de règlement, la saisie des demandes de licences sera désactivée et les engagements refusés.

- Revalorisation des indemnités kilométriques :

La commission fixe le montant de l'indemnité kilométrique versée dans le cadre des frais engagés à 0.41 euro à compter du 1er juillet 2024.

L'ensemble des membres bénéficiant de frais kilométriques, élus, membres cooptés et arbitres officiels doivent fournir la copie du véhicule utilisé afin de pouvoir répondre à l'éventualité d'une vérification sociale ou fiscale.

Les frais ne pourront être versés qu'à partir de la date de fourniture de l'attestation demandée ci-dessus, accompagnée de la copie de la carte grise du véhicule.

- Revalorisation de l'indemnité de matchs des arbitres :

Après une saison expérimentale et compte tenu des comparatifs réalisés par rapport à l'ancien mode d'indemnisation, la commission propose au comité directeur de revaloriser l'indemnité de match versée aux arbitres officiels à 35 euros.

- Indemnités aux délégués et observateurs :

L'indemnité de match versée aux délégués et aux observateurs est fixée à 16 € par match à compter du 1er juillet 2024.

- Montant des prélèvements des frais d'arbitrage aux clubs :

Après analyse des frais d'arbitrages engagés sur la saison 2023/2024, le trop prélevé aux clubs leur sera remboursé au prorata des rencontres jouées.

Le comité directeur fixe les montants des prélèvements pour la saison 2024/2025 à :

- D1 : 2 100 euros
- D2 : 850 euros
- D3 : 750 euros
- D4 : 660 euros

- Barème financier :

La modification porte principalement sur le montant des sanctions administratives. Dans le cadre de la lutte contre les incivilités et compte tenu de la non-revalorisation du barème depuis l'année 1992, l'avertissement est fixé à 18 euros et l'exclusion à 45 euros (2 avertissements 45 euros).

Le montant de l'amende appliquée sur les forfaits pour les rencontres de jeunes est modifié.

Le barème financier est modifié et validé par le comité directeur.

- Budget prévisionnel :

Après un échange sur les différents postes de charges et de produits, le budget prévisionnel de la saison 2024/2025 s'élève à un montant de 622 028 euros.

Le budget prévisionnel est validé par le comité directeur et sera présenté aux clubs lors de l'AG de novembre pour approbation.

- Investissements :

Le remplacement de la porte de secours et de la porte d'accès aux personnes en situation de handicap par la société Miroiterie de Chauny a été réalisé.

- Frais de déplacement des commissions :

Le Trésorier rappelle que la validation des feuilles de frais des différentes commissions par les Présidents de commission.

De même les demandes de remboursement individuel doivent faire l'objet d'une validation par le Président de la commission sur les imprimés prévus à cet effet et ce avant le 30 juin.

9. Intervention du Président de la commission des compétitions seniors :

- Engagements :

Gilles Cousin informe le comité de la date des engagements :

- D1/D4 : 15 juillet 2024
- D5 : 20 août 2024

Pour les jeunes, Didier Delattre prévoit une reprise des championnats le 8 septembre.

Pour les féminines Eric Freling évoque une reprise des championnats le 15 ou le 22 septembre avec une fin des engagements le 31 août.

- Montées-descentes :

Gilles Cousin présente le palmarès 2023/2024 sous réserve des procédures en cours et/ou à venir :

Championnats Seniors 2023/2024

- Accession en R2 : CHAUNY US
- Accession en R3 : CHÂTEAU THIERRY IEC et ST QUENTIN PORTUGAIS
- Accession en D1 : SEBONCOURT US et COURMELLES FC
- Accession en D2 : RIBEMONT MEZIERES US 2, ATHIES SOUS LAON CSO et MILONAISE FAVEROLLES AS
- Accession en D3 : ORIGNY EN THIERACHE SC 2, ITANCOURT NEUVILLE E. 3, GUIGNICOURT US 2et BELLEU US
- Accession en D4 : NEUVE MAISON US, BOUE ETREUX NES 2, LA FERRE US 2, ROZOY SUR SERRE US 2, LAON US 3 et CARLESIENS FC

Coupes Seniors 2023/2024

- Coupe de l'Aisne : ST QUENTIN O.
- Marcel Prévot : SEBONCOURT US
- Marcel Violette : SOISSONS IFC 3
- Jean Marie Froment : PAVANT AS
- Alain Lenoir : BELLEU US

Championnats Jeunes 2023/2024

- Accession en U15 R2 : CHÂTEAU ETAMPES FC
- Accession en U16 R2 : GUIGNICOURT US
- Accession en U17 R2 : CHAUNY US
- Accession en U18 R2 : LAON US

Coupes Jeunes 2023/2024

- Coupe de l'Aisne U18 : ST QUENTIN O.
- Coupe de l'Aisne U16 : ST QUENTIN O.
- Coupe de l'Aisne U17 : ST QUENTIN O.
- Coupe de l'Aisne U15 : CHÂTEAU ETAMPES FC
- Challenge Départemental U18 : FC 3 CHATEAUX
- Challenge Départemental U16/U17 : ENT TERGNIER SINCENY
- Challenge Départemental U15 : CHAUNY US
- U13 Pitch : ST QUENTIN O.

Championnats Féminins 2023/2024

- Accession en R2F : GROUPEMENT B.C.V. LAON
- Accession en Interdistrict Niv 1 : BRUYERES US

Coupes Féminines 2023/2024

- Coupe de l'Aisne Féminines à 11 : GROUPEMENT BCV LAON
- Coupe de l'Aisne Féminines à 8 : COINCY FJEP
- U13 Pitch départemental : E ITANCOURT

Challenge départemental Féminines à 8 : CROUY CUFFIES E. Coupes Loisirs 2023/2024

- Cyril ELIE : LAON US 4
- Jean-Claude DEMAREST : EX-ST QUENTIN

Futsal Seniors 2023/2024

- Championnat spécifique : CHÂTEAU THIERRY FUTSAL
- Coupe de l'Aisne : SOISSONS FUTSAL
- Seniors D1 : BEAUREVOIR AS

Futsal Jeunes 2023/2024

- Challenge Régional U13 : SOISSONS IFC
- Challenge départemental U11 : CHAUNY US
- Challenge départemental U13 : ST QUENTIN O.
- Challenge départemental U15 : VERVINS US
- Challenge départemental U18 : VERVINS US

Futsal Féminin 2023/2024

- Challenge Départemental Féminines : BRUYERES US
- Challenge Départemental U13 F : ITANCOURT E.
- Challenge Départemental U15 F : SOISSONS IFC

- Calendrier 2024/2025 :

Gilles Cousin présente le calendrier de la saison 2024/2025 :

- 25 août 2024 : 1^{er} tour de Coupe de France
- 1^{er} septembre 2024 : 2^{ème} tour de Coupe de France
- 8 septembre 2024 : reprise du championnat départemental senior
- 15 septembre 2024 : 3^{ème} tour de Coupe de France

- 1er juin 2025 : dernière journée de championnat
- 8 juin 2025 : Finale des coupes de l'Aisne
- 15 juin 2025 : Finale des coupes départementales

10. Commission des arbitres :

Sur proposition de la CDA, en application du statut de l'arbitrage, le Comité Directeur valide la liste des arbitres stagiaires :

Stagiaires Séniors:

DERAUW Sylvain	US Prémontré
RODRIGUES VITAL Valentin	FC Courmelles
KADRI Kamel	Chéry les Pouilly
GOSSET Benjamin	Bucy les Pierrepont
FIAN Marc	FC 3 Chateaux
DONNER Mathieu	CS Villeneuve Saint Germain
BOURGEOIS Richard	CS Aubanton
KUNSZTOWICZ Benjamin	FC Abbécourt
LAMOTTE Sébastien	Tupigny
PRUVOT Romain	Vadencourt
TAHIR Mohieddine	IEC Soissons
BELMANT Valentin	RC Bohain
IRI Taner	Itancourt
DAMBRINE Emeric	Chambry
CARON Yohann	Brissy Hamégicourt
JACQUET Christopher	Aulnois S/L
PETIAU Aurélien	Bucilly
FERNANDEZ Jérémy	Guignicourt
KUCAK Romain	Bucy le Long
VIEVILLE Jérôme	Couvron
DIEUDONNE Matthieu	Guignicourt
DUSSART Ludovic	Holnon Fayet

Stagiaires Jeunes :

SANNAC Lilian	AS Seraucourt
DHUIEGE Vincent	US Buironfosse Capelle
RABELLE Hugo	US Aulnois S/Laon
SAGUEZ Cyrian	US Prémontré
OMAR Arthur	ES Oignes
PHILIPPE Baptiste	Vic S/Aisne
EL YAACOUBI Wacil	Harly-Quentin
VARLET Hugo	Arsenal
HONORE Mathieu	S Laon

La date de la prochaine CDA est fixée au lundi 1^{er} juillet 2024.

11. Questions diverses reçues par écrit :

Aucune question diverse n'a été reçue par écrit.

12. Calendrier :

- Rentrée des Partenaires le vendredi 30 août 2024 à Cap Aisne
- Comité directeur le lundi 2 septembre 2024
- Soirée des Bénévoles le vendredi 4 octobre au Splendid de St Quentin
- Assemblée Générale statutaire le vendredi 29 novembre 2024 au Forum de Chauny

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Le Président

Pascal POIDEVIN

Le secrétaire de séance

Michel Corniaux